Questions au Feuilleton

4. La Cour suprême du Canada n'a pas encore entendu les deux appels en cause. L'un a été mis au rôle pour la session d'hiver, mais suite à une demande de l'appelant qu'ont appuyée Revenu Canada et le ministère de la Justice, il a été renvoyé à la session du printemps. C'est la seule fois où le gouvernement fédéral a accepté un renvoi. Le plus tôt que le tribunal pourra entendre l'autre appel, c'est à la session d'automne. En effet, il faut d'abord trancher le point de savoir si la Cour suprême peut statuer sur ce dernier appel avant que la Cour fédérale ne se prononce sur une autre affaire pour la même année d'imposition: l'un des sept appels mettant en cause M. John C. Doyle et les Javelin Foundries et la Machine Works Limited, actuellement devant la Cour fédérale. Depuis l'introduction de ces appels, on a beaucoup discuté des suites à donner et des impôts que devraient les deux contribuables. Toutes ces affaires seront soumises au tribunal pour qu'il les règle le plus rapidement possible.

5. Par suite de la saisie des registres des agents de transfert, 1,009,526 actions de la Canadian Javelin Limited ont été mises sous la main de la justice, sans compter que le 8 juillet 1963, la Cour de l'Echiquier a émis un bref de saisie d'un montant de \$3,410,130.90. Le gouvernement a pris d'autres mesures, qu'aux termes de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, nous ne pouvons rendre publiques.

6. Le gouvernement sait que la Canadian Javelin Limited a versé de l'argent à une succursale aux Bahamas, la Javelin Export Limited. La Loi de l'impôt sur le revenu nous empêche d'en dire davantage. A l'heure actuelle, des fonctionnaires de la Justice et de Revenu Canada étudient l'affaire.

LES INSTALLATIONS MÉDICALES DANS LES ÉTABLISSEMENTS À SÉCURITÉ MAXIMALE, MOYENNE ET MINIMALE

Ouestion nº 1862-M. Yewchuk:

1. Quelles sont les installations médicales de chacun des établissements pénitentiaires à sécurité minimale, moyenne et maximale au Canada?

2. Des prisons et pénitenciers canadiens font-ils subir des examens physiques aux détenus à leur arrivée et, dans l'affirmative, dans combien de prisons et pénitenciers cette pratique existe-t-elle?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): 1. Dans les établissements à sécurité maximale et moyenne, des agents des services de santé sont en fonction 24 heures sur 24 dans les Centres de santé. Des médecins à plein temps ou à contrat sont disponibles. Ils effectuent des visites 2 à 5 fois par semaine, selon les besoins, et sont en attente téléphonique tout le reste du temps, pour les cas d'urgence. Dans les établissements à sécurité minimale, les dispositions varient selon l'importance et le lieu. Par exemple: Les camps forestiers sont pourvus d'une salle et de matériel de premiers soins. Durant les heures normales de travail, le médecin de service visite habituellement les détenus une fois par semaine, ou bien les détenus vont recevoir des soins dans des cliniques, des hôpitaux ou des cabinets de consultation à l'extérieur. Dans les cas d'urgence et après les heures de travail, les détenus se font soigner dans une clinique ou un hôpital local ou au cabinet d'un médecin à l'extérieur. Fermes pénitentiaires: Pendant les heures normales de travail, les agents des services de santé de l'établissement d'origine font des visites et voient aux besoins de moindre importance ou bien renvoient les détenus à l'établissement d'origine afin qu'ils se fassent soigner par le médecin de l'établissement ou le médecin contractuel. Dans les cas d'ur-

gence et après les heures normales de travail, l'établissement d'origine dispense les services médicaux.

2. Oui. Les règlements prévoient un examen médical et dentaire pour tous les détenus de sexe masculin et féminin dans les 24 heures suivant leur admission au pénitencier ainsi qu'un examen médical complet dans les 7 jours. Les détenus de sexe masculin subissent un examen médical lors de leur entrée en prison dans les centres de réception des régions suivantes: Pacifique (Pénitencier de la Colombie-Britannique), Ontario (Pénitencier de Kingston), Québec (Établissement Archambault). Dans les régions des Prairies et de l'Atlantique, les examens médicaux ont lieu dans les établissements où les détenus sont envoyés par le Service national des libérations conditionnelles. Les détenus de sexe féminin subissent un examen médical à la Prison des femmes (Kingston, Ontario).

LES PÊCHEURS DE LA BAIE DE FUNDY

Question nº 1909—M^{Ile} Campbell:

- 1. En 1976, combien le gouvernement a-t-il versé aux pêcheurs à la seine de la baie de Fundy?
- 2. A combien s'élève la subvention accordée par le gouvernement à la Coopérative des pêcheurs de hareng de la baie de Fundy pour acheter et vendre du poisson à la flottille de pêche polonaise?
- 3. Le gouvernement a-t-il rémunéré des Canadiens pour l'achat et la vente de poisson à la flottille de pêche polonaise?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. Aucun versement n'a été fait directement aux pêcheurs à la seine de la baie de Fundy pour le hareng pris en 1976.

2. Deux pêcheurs et un consultant sous contrat ont assisté la coopérative non seulement à vendre du poisson à la flottille de pêche polonaise mais ont aussi assisté la coopérative dans toutes ses opérations. Ils ont aussi aidé le ministère à développer et à mettre en œuvre le nouveau système de gestion. Le coût total a été de \$80,000.

3. Non.

LES PROGRAMMES D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS Question n° 2423—M. Marshall:

- 1. Combien d'employés supplémentaires ont été engagés et combien a coûté la mise en œuvre du programme suivant de l'emploi d'été des étudiants: a) usage non médical des drogues, b) santé, c) agences communautaires, financées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?
- 2. Le ministère offre-t-il d'autres programmes aux étudiants?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1 et 2. Veuillez vous reporter à la réponse donnée à la question parlementaire n° 1713 le 10 mai 1977, hansard 120, page 5462.

LE COÛT DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Question nº 2427-M. Marshall:

- 1. Combien d'employés supplémentaires ont été engagés et combien a coûté la mise en œuvre du programme de l'emploi d'été des étudiants appelé: Emploi dans la Fonction publique, financé par la Commission de la Fonction publique?
 - 2. La Commission offre-t-elle d'autres programmes aux étudiants?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants:

1. La Commission de la Fonction publique administre le Programme d'emplois d'été pour les étudiants du postsecondaire (connu auparavant sous le nom PEEAC*). En 1977, elle a affecté à ce programme 1,7 années-hommes additionnelles.